

Compte-rendu de réunion

Objet : SITE NATURA 2000 « BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MEDARD-D'EYRANS » (FR 7200688)

Réunion : Comité de pilotage du 13 avril 2011

Compte-rendu diffusé aux membres du comité de pilotage

Présents :

- CCM : C. TAMARELLE, J. HERRAIZ, E. NORENA
- VO : M. KLEINHENTZ, M. MOREL, I. MAILLE, J. GLOAGUEN, R. BOURDAN
- CUB : M. DA SILVA, A. DE FRAMOND
- Bègles : JC. CLERBOIS
- DDTM de la Gironde : N. KLEIN
- FDAAPPMA de Gironde : M. MOISSONIER
- FDC de Gironde : E. ROBIN
- Chambre d'agriculture de Gironde : PH. BOURDENS
- Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède : Y. GILLY
- CRPF Aquitaine : L-O. DELEBECQUE
- SEPANSO : G. MAIGRE

Synthèse de la réunion

En introduction, Monsieur Christian TAMARELLE, président de la Communauté de Communes de Montesquieu, et président du comité de pilotage du site, rappelle que ce site Natura 2000 est en phase d'animation (suite à la phase d'élaboration du Docob) depuis janvier 2009.

Après un tour de table, la parole est passée à Monsieur HERRAIZ, chargé de mission de la CDC de Montesquieu et animateur du site.

Présentation du site

Monsieur HERRAIZ commente un diaporama de présentation du site.

Données clés :

Superficie du site : **1 587 ha**

Nombre de communes : 7 (2 CUB et 5 CDC de Montesquieu)

Arrêté préfectoral de validation du Docob : septembre 2008

Structure animatrice : CDC de Montesquieu

Descriptif du site : **Marais alluvial** de la Garonne structuré hydrauliquement par les bassins versants de l'Eau Blanche et du Saucats. Gestion des cours d'eau principaux par la CDC de Montesquieu et des réseaux de ruelles et fossés par les ASA (Association Syndicale Autorisée) de marais.

L'urbanisation y est stoppée en raison du risque inondation (PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation). Les milieux naturels dominants (en superficie) sont les prairies et les milieux forestiers.

5 habitats et 10 espèces animales d'intérêt communautaire européen ont été détectés.

Indicateurs de biodiversité :

- **Surface de l'habitat 6510-1** « prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest » : 217,3 ha

La propriété est majoritairement privée. Les principaux propriétaires publics sont le Conseil Général de la Gironde, les communes de Villenave d'Ornon et d'Ayguemorte-les-Graves.

Les principales **menaces** de dégradation des milieux (semi-)naturels sont la fermeture naturelle des milieux agricoles en déprise (prairies en reboisement), l'intensification des pratiques agricoles, le développement d'espèces invasives et le projet d'infrastructure LGV.

Les enjeux identifiés dans le Docob sont :

- 1 : La conservation des milieux naturels ouverts
- 2 : La conservation des corridors écologiques
- 3 : La gestion de la ressource en eau

Proposition de mise à jour du Copil

Monsieur HERRAIZ rappelle que le comité de pilotage a une existence juridique puisque sa composition est définie par un arrêté préfectoral. Il est proposé de modifier et de mettre à jour la composition de ce Copil par :

- **L'ajout des membres suivants :**
 - o Les maires de communes de Cadaujac, Saint-Médard-d'Eyrans, Isle-Saint-Georges, Ayguemorte-les-Graves et Beautiran
 - o La Communauté Urbaine de Bordeaux
 - o Le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique (CBSA)
 - o Le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
 - o L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
 - o L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
 - o L'association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède
 - o Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN)
 - o L'ASA des marais d'Ayguemorte-les-Graves, Beautiran et Isle-Saint-Georges
 - o L'ASA des marais de Saint-Médard-d'Eyrans

- **Le retrait des membres suivants :**
 - o La SEGECE (organisme gestionnaire du centre commercial rives d'Arçins)

- **Le remplacement des membres suivants :**
 - o M. Jean-Pierre CASTAING par M. David CASTAING, représentant les éleveurs du site
 - o La DIREN par la DREAL
 - o Le DDAF et DDE par la DDTM
 - o L'Agence de Service et de Paiement remplace le CNASEA

Avis favorable du Copil.

Bilan des actions contractuelles (charte, contrats, MAET)

Monsieur HERRAIZ explique que les 2 premières adhésions de propriétaires au dispositif de la **charte Natura 2000** ont eu lieu en 2010 :

- Par la commune d'Ayguemorte-les-Graves sur une dizaine d'ha majoritairement boisés.
- Par une propriétaire privée sur la commune de Beautiran sur une dizaine d'ha de prairies.

Monsieur HERRAIZ rajoute que l'outil charte semble être un outil efficace d'adhésion des propriétaires au dispositif Natura 2000. Il estime à 10 le nombre d'adhérents à la charte susceptibles de s'engager en 2011.

De même, la première demande de mesure agroenvironnementale (MAET) sera déposée cette année par un éleveur bovin du site.

Modification de la charte Natura 2000

Monsieur HERRAIZ propose de modifier la charte Natura 2000 du site, en particulier la rubrique concernant les « **prairies naturelles** » afin de la rendre plus claire et accessible à un plus grand nombre de propriétaires.

Les prairies comptent parmi les milieux semi-naturels du site menacés par un changement de destination. Le principe de la nouvelle rubrique proposée est d'assurer la **protection stricte** du couvert herbacé de la prairie (pas de retournement) tout en laissant une **souplesse de gestion** à l'exploitant quant à la pratique de la pâture et de la fauche (notamment en supprimant la notion de chargement de bétail à la parcelle).

Des échanges ont lieu concernant la rédaction de certains engagements et recommandation, en particulier concernant la mention de la date de fauche.

Monsieur HERRAIZ indique qu'il va modifier la charte en fonction des remarques émises. La proposition de nouvelle rubrique sera envoyée aux membres du Copil avec le compte-rendu de la réunion avec un délai de réponse en cas de désaccord.

Présentation des actions menées par la commune de Villenave d'Ornon (VO)

Monsieur KLEINHENTZ, conseiller municipal de Villenave d'Ornon, présente le plan de gestion des **Espaces Naturels Sensibles sur le site de la vallée de l'Eau Blanche.**

La commune de VO est délégataire du droit de préemption au titre des ENS sur une zone de 80 ha le long de la vallée de l'Eau de Blanche.

Elle y mène une **politique d'acquisition foncière suivie d'une politique de préservation des milieux et d'ouverture au public.**

La commune a récemment été retenue par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne lors d'un appel à projet qui lui a notamment permis d'acquérir de nouvelles parcelles.

Présentation des actions menées par la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM)

Monsieur NORENA présente les actions menées par la CCM dans le cadre de sa **compétence bassins versants :**

- Campagne de qualité des eaux (7 points, 2 prélèvements).
- Lutte contre les espèces invasives :

Une campagne d'arrachage de Jussie a été réalisée durant l'été 2010 sur l'estey mort.

- La Carruade

Ce cours d'eau a été dépollué sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Cadaujac (suite à un dysfonctionnement de la station d'épuration). Il s'agissait d'un point de pollution important sur le site, et les travaux réalisés ont ainsi contribué à la remise en bon état du milieu naturel.

- Porte à flot de l'estey d'Eyrans

Des travaux de réhabilitation des berges et de la porte à flot ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CCM.